



AVIS PUBLIC

Promulgation du règlement n° 915-5

Avis public est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement numéro 915-5 modifiant le règlement n° 915 concernant l'utilisation rationnelle de l'eau potable distribuée par l'aqueduc municipal a été adopté par le Conseil municipal le 10 juin 2025.

Le règlement numéro 915-5 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 11^e jour du mois de juin 2025.

Marie-Eve Charron

Marie-Eve Charron, technicienne juridique
Greffière adjointe